



12 mai 2026

NEGOCIATIONS AGS

FO REAFFIRME SA PRIORITE : LA FINALISATION DE L'HARMONISATION !



FO AGS souhaite, tout d'abord, féliciter l'ensemble des salariés ArianeGroup et ses filiales, dont ceux de la filière industrielle, qui ont permis une nouvelle réussite avec le lancement VA268/LE-02.

Cette réussite démontre une nouvelle fois l'engagement exceptionnel de l'ensemble des personnels AGS !

Et maintenant si on s'occupait du [#oneArianeGroup](#) en finalisant l'harmonisation ?

CALENDRIER SOCIAL

Les Organisations Syndicales Représentatives ont, à ce jour, un calendrier social un peu léger concernant les négociations à venir...

Ainsi, nous ne connaissons « que » les dates concernant la négociation à venir sur les accords de l'épargne salariale (participation et intéressement) à savoir :

- Jeudi 21 mai 2026,
- Jeudi 28 mai 2026,
- Jeudi 11 juin 2026.

Ces dates, comme tout planning prévisionnel, peuvent d'ailleurs évoluer.

1. Épargne salariale :

L'épargne salariale AGS est constituée de plusieurs volets :

- L'**Intéressement**, prime liée à la performance financière et industrielle ; pas d'accord applicable (donc pas de prime versée en 2026 au titre de 2025)
→ **À Négocier**
- La **Participation**, prime liée aux bénéfices de l'entreprise ; pas d'accord applicable (donc pas de prime versée en 2026 au titre de 2025)
→ **À Négocier**
- Le **PEE**, Plan d'Épargne d'Entreprise
→ **Accord relatif au PEE au sein d'ASL SAS du 04/11/2016 et ses avenants**
- Le **PERCOL**, Plan d'Épargne Retraite COLlective
→ **Accord relatif au plan d'épargne pour la retraite collective au sein d'AGS du 21/11/2025**
- Le **PERO**, Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (Salariés \geq F11 et tranche B de la rémunération)
→ **Pour l'instant, traité par accords d'établissement**
 - **Le-Haillan/Candale, St Médard/Toulouse/Ste Hélène, Vernon, Vert-Le-Petit : ancien Article 83**
 - **Issac/Crozon/Bisca, Les Mureaux/Milly-Le-Camps, Kourou : PERO**

Pour nous, les règles du jeu sont clairement définies concernant la Participation : la prime est liée aux bénéfices de l'entreprise.

Concernant l'intéressement, nous revendiquons des critères de déclenchement liés à la performance industrielle lisibles et atteignables.

Sans préjuger ni des futures propositions de la Direction, ni de la situation économique de notre entreprise, FO souhaite un accord d'intéressement afin de récompenser les réussites collectives de notre entreprise qui sont celles des salariés.

Ainsi, nous ne signerons un potentiel projet d'accord que s'il amène un **véritable « plus »** pour l'ensemble des personnels.

2. Harmonisation

Les négociations réclamées font figures de rappels concernant l'harmonisation toujours en chantier.

Nous le répétons inlassablement depuis la signature du statut social, il reste des irritants à traiter par la négociation et ce avant la fin de l'année 2026 car c'est essentiel pour notre futur.

Pour se projeter véritablement dans le [#oneArianeGroup](#), nous devons donc engager et finaliser ces négociations avant la fin de l'année sur :

- L'harmonisation de l'ensemble des primes applicables sur les sites pour TOUT le personnel (primes liées à l'activité, prime de tuteura, prime panier, ...),
- L'harmonisation et la finalisation pour l'ensemble des établissements du PERO avec un taux de cotisation unique pour l'ensemble des ingénieurs & cadres à 4,8%,
- L'harmonisation et la négociation d'un accord concernant les indemnités de campagnes, missions et détachements avec des conditions spécifiques répondant aux besoins notamment de KOUROU,
- La négociation d'un accord GEPP (Gestion de l'Emploi et des Parcours Professionnels) prenant en compte les évolutions de la Convention Collective,
- La négociation d'un accord concernant les salariés en situation de Handicap afin d'harmoniser le traitement social de ces salariés.

Il reste donc de nombreux sujets à traiter...

Nous, FO AGS, nous sommes prêts : il y a du grain à moudre !

Un syndicat pour **TOUS**,
un accompagnement pour **CHACUN** !



NOUS CONTACTER
DSC-FO@ariane.group



Frédéric LIBERT, 0608359208
DSC Titulaire FO
RS au CSE-C FO



Véronique FERRÉ, 0637467131
DSC Suppléante FO



Bruno DUBÉARN, 0670402912
DSC Suppléant FO



Jean-Denis
DEPAILLAT,
0787362139
DSC Suppléant
FO

Nos informations sur :

<https://www.fo-arianegroup.fr/>



Vous recevez cette newsletter car vous êtes inscrits sur une liste de diffusion autorisée. Si vous ne souhaitez plus la recevoir, merci de nous le faire savoir.